



	Numéro de dossier :	1020689003
Unité administrative responsable	Arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises	
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le 2003-02-24
Sommet	Sommet de Montréal - Chantier 1.5 - Positionnement et rayonnement international	
Projet	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	
Objet	Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme (CO92 03386) afin d'agrandir l'aire d'affectation "Équipement collectif et institutionnel" du parc Jarry. (Projet de Tennis Canada)	

1. Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel- Parc Extension (CO92 03386) afin d'agrandir l'aire d'affectation "Équipement collectif et institutionnel" du parc Jarry.
2. Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
3. Déléguer à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.